



Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires

OBJET : Conseil en Energie Partagé : reconduction de la participation de la Communauté de Communes

EXPOSE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a approuvé le 27 septembre 2018 son Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023 qui a fixé parmi ses objectifs, la réduction de la consommation totale en énergie finale des bâtiments communaux et intercommunaux de 35 % d'ici 2030.

Dans ce cadre, elle a décidé le 28 février 2019 d'encourager les communes à bénéficier d'une mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion énergétique de leur patrimoine dénommée « Conseil en Energie Partagé » proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique, dénommé depuis le 1^{er} février 2023 « Territoire d'énergie Loire-Atlantique ».

Cet encouragement s'est traduit par une participation communautaire de 20 centimes par an par habitant afin de réduire la participation demandée à chaque commune volontaire qui était de 40 centimes en 2019, puis de 80 centimes en 2021.

Cette mission d'expertise et de conseil a conduit aux résultats suivants :

- 27 500 €/an d'économies réalisées avec l'optimisation des contrats d'électricité,
- 120 000 € d'aides financières mobilisées (CEE, DSIL, fonds chaleur ADEME),
- 54 tonnes équivalent CO2 évitées avec la conversion d'installations fossiles en énergie renouvelable,
- 214 mégawatt-heure/an d'économies estimées avec le réglage des équipements de chauffage, ventilation,
- 28 suivis de travaux sur bâtiments en cours ou réalisés (chauffage, isolation, éclairage).

Le syndicat « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » propose aux communes volontaires de reconduire cette mission pour une durée de 3 ans à compter de 2024 en ajoutant à la participation de 80 centimes par habitant un montant forfaitaire de 1 500 € par an à compter de 2025.

Dans ce contexte, il vous est proposé de reconduire sur la période 2024-2026, la prise en charge par la Communauté de Communes de 20 centimes par an par habitant.

La formalisation de ce soutien au syndicat « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » pour cette mission de Conseil en Energie Partagé se traduira par la signature d'une nouvelle convention tripartite avec chaque commune volontaire.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi - Formation » réunie le 18 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de verser au syndicat « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » une participation de 0,20 € par habitant et par an pour la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé sur les communes volontaires de l'intercommunalité sur la période 2024-2026 ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer avec le syndicat « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » et chaque commune volontaire, la convention définissant les modalités du versement de ce soutien pour la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 27 juin 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20240628-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2024

Publication le : 28-06-2024

Conseil Communautaire du :



Le Président,



Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt juin deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Elias AMIOUNI	X					
	Mme Christine BOURDEL	X					
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X					
	Mme Simone GITEAU	X					
	M. Bernard GAUDIN				X		
	M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X					
	Mme Jacqueline LEBLAY	X					
	M. Michel HORHANT				X		
	Mme Laurence LE BIHAN				X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X					
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X					
	Mme Lucie PAUL	X					
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X					
	M. Sylvain HAMON	X					
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X					
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X					
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X					

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER			X		
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	X	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20240628-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2024

Publication le : 28-06-2024



Le Président,

Alain HUNAUULT